C’est en parcourant le journal Kalara dans son Edition mardi 21 novembre que nous aurons vent de cette information. Alain Patrick Minyomo Ndong plus qu’il s’agit de lui était inspecteur de police en formation au centre d’instruction et d’application de la police de Mutengene.

A en croire le journal, il a été surpris en compagnie d’autres camarades en train de fumer du cannabis. Ce qui va provoquer son éviction du corps de la police où il aspirait à être inspecteur de police.

Déçu par cette sanction, le forcené a porté plainte afin d’être dédommagé à hauteur de 310 millions de fcfa, explique le journal. Minyomo Ndongo estimait que ses droits avaient été violés lors de sa traduction devant le conseil de discipline.

En effet, l’ancien élève affirme que son dossier disciplinaire ne lui avait été communiqué devant le conseil de discipline.Pourtant, à en croire l’article 61 du décret du 19 novembre 2012 portant organisation et fonctionnement de l’Ecole nationale supérieure de police et des CIAP stipule : « Le dossier disciplinaire de l’élève ou du stagiaire mis en cause doit lui être communiqué sept jours avant la réunion, pour la préparation de sa défense », rappelle l’hebdomadaire.

Pour la violation de ses droits à la défense, explique le journal ,le radié réclamait 310 millions FCFA. Malheureusement, le Tribunal administratif du Centre a rejeté sa réclamation le 7 novembre dernier. Loin de s’avouer vaincu, l’ex élève policier a fait appel de ce jugement et pourra comparaître une fois de plus dans les tous prochains jours.